

RESCert - Renouvellement Certification Pompe à Chaleur

Prolongez votre agrément bruxellois pour une durée de 7 ans !



Formation continue

Que vous soyez professionnel en activité, curieux ou passionné par un domaine, formez-vous avec notre Formation Continue tout au long de votre vie !

Ce renouvellement doit être effectué avant l'expiration de votre certificat actuel d'une validité de 7 ans à Bruxelles.

Vous recevrez le syllabus sous format électronique afin d'en prendre connaissance avant la séance de cours et d'examen.

Idéalement, les candidats devront **être inscrits 15 jours avant le début du cours.**

PROGRAMME :

- Réponses aux questions relatives au syllabus transmis avant le cours;
- Rappels et évolutions;
- Examen.

Le certificat d'aptitude de la formation de base est valable 7 ans à Bruxelles à compter de la date de l'examen.

Pour prolonger l'agrément, vous devrez suivre la formation "Renouvellement de la certification RESCert - Pompe à chaleur", présenter et réussir l'examen.

Ce renouvellement doit être effectué à partir de 2 ans avant l'expiration de votre certificat actuel, mais AVANT la date d'échéance.

SYLLABUS :

Le syllabus est envoyé à chaque participant, par mail, 14 jours avant le début des cours. Vérifiez bien que l'encodage de l'adresse mail de ce dernier soit correcte lors de l'inscription.

Notre équipe de formateurs :

Ce sont tous des professionnels du secteur, encore en activité et agréés pour les formations dispensées.

objectif

Obtention d'une attestation en vue de la prolongation du certificat européen auprès de l'organisme RESCert - Renewable Energy Systems Certification - www.rescert.be

Détails sur la formation:

Public cible

Cette formation s'adresse aux installateurs/trices en possession d'une certification RESCert dont l'agrément n'a pas dépassé l'échéance de validité.

PREREQUIS :

Etre en possession d'un Certificat européen "Installateur certifié en énergie renouvelable" (Pompe à chaleur) encore valide à la date de l'examen.

DETAILS SUR LA FORMATION

Certificat européen "Installateur certifié en énergie renouvelable"

Prix: 295 €

Durée: 8h00

Dates:

• 11/05/2026

Horaire : de 8h30 à 17h00

Lieu : efp - 292b rue de Stalle - 1180 Uccle

Places: Min. 6 - Max. 15

CONDITIONS D'ADMISSION

ATTENTION :

Document à fournir à l'inscription :

• Copie de votre certificat RESCert PAC, VALIDE à la date de l'examen à envoyer par mail à : fc.construction@efp.be

Sans ce document VALIDE, vous ne serez pas autorisé à suivre le cours, ni à présenter l'examen et aucun remboursement ne pourra être exigé.

L'identité du candidat peut être demandée à tout moment, notamment lors de formations/examens certifiants.

Le coût de la formation est à payer à l'inscription.